

CAP AEPE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE FORMATION EN 1 AN

PAR APPRENTISSAGE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

L'apprenti(e) réalise les missions qui lui sont confiées à partir des consignes données par la structure et sous l'autorité d'un tuteur.

Dans des structures privées ou publiques en lien avec la petite enfance, l'apprenti(e) se forme à :

- Répondre aux besoins de l'enfant
- Prodiguer des soins de confort
- Proposer et encadrer des animations auprès d'enfants
- Contribuer au développement de l'enfant, et être acteur dans sa socialisation
- Assurer l'entretien et l'hygiène des divers espaces de vie d'un enfant (à domicile et en structure)

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Après l'obtention du CAP AEPE, l'insertion directe à l'emploi est possible dans de nombreuses structures publiques ou privées en lien avec la petite enfance avec des compétences acquises comme :

- des activités d'animation et d'éveil
- des activités de soins du quotidien
- des activités liées à la collaboration

Exemples de structures : crèche, micro-crèche, école maternelle, ACM (Accueil Collectif de Mineur 0-6 ans), MAM (Maison d'Assistant Maternelle)

Métiers accessibles suite à l'obtention du CAP AEPE :

- Garde d'enfant à domicile
- Assistante Maternelle
- ATSEM / ASEM (Agent territorial spécialisé en école maternelle)
- Agent de crèche
- Aide auxiliaire de puériculture
- Aide éducateur
- Agent animation
- animateur petite enfance

CONTACT :

02 40 28 39 18

CHATEAUBRIANT@CNEAP.FR



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
FORMATION EN 1 AN

PAR APPRENTISSAGE

POURSUITE D'ÉTUDES

- Concours ATSEM
- Ecole d'Auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Auxiliaire de vie sociale
- Ecole de Moniteur éducateur
- Ecole d'éducateur de Jeunes Enfants : après 3 années d'expérience, le titulaire du CAP AEPE peut prétendre à l'entrée en école EJE.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES EN CFA

- Plateaux techniques avec matériels de puériculture
- Les salles sont équipées de vidéo projecteurs et d'Apple TV.
- Les formateurs sont munis d'Ipad afin d'innover dans leurs séquences pédagogiques.
- Travaux de groupe, pédagogie active, inductive, déductive, projets sur thématiques, apprentissage par mises en situation.
- Pratiques professionnelles au centre de formation.
- Visites d'entreprises, de salons professionnels...
- Interventions extérieures de professionnels (Langage des signes, portage bébé, littérature jeunesse...)
- Accompagnement individualisé sur l'orientation
- Contrôle des activités de l'apprenti avec le livret d'apprentissage, les bilans semestriels et les visites en entreprise.

CONTACT :

02 40 28 39 18

CHATEAUBRIANT@CNEAP.FR





LPR
St Joseph

CHATEAUBRIANT



CFA-FC Métiers
de nos territoires

Pays de la Loire

CAP AEPE

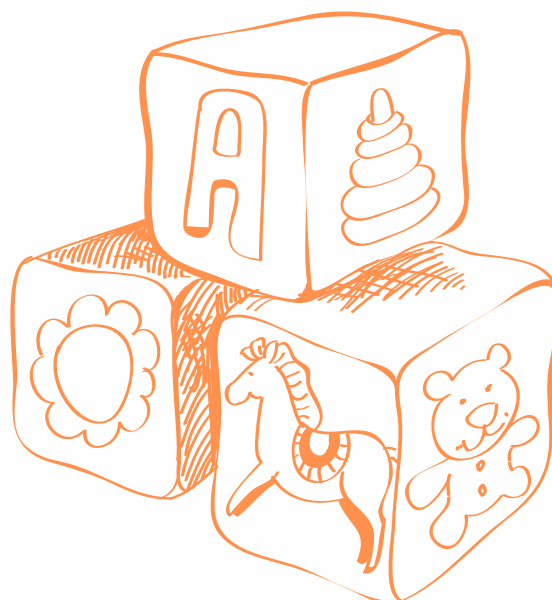
ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
FORMATION EN 1 AN

PAR APPRENTISSAGE



Un Contrat
d'apprentissage
entre trois partenaires :

UN EMPLOYEUR



UN CFA

CONTACT :

02 40 28 39 18

CHATEAUBRIANT@CNEAP.FR

UN(E) APPRENTI(E)

CAP AEPE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

FORMATION EN 1 AN

PAR APPRENTISSAGE

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

- Toute personne désireuse de travailler et communiquer auprès d'enfants
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum au 31 décembre de l'année de l'examen à 29 ans révolus
- Sans limite d'âge pour les personnes RQTH

PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base (parler, lire, écrire et compter en français)
- Avoir un BEP, CAP, BAC ou plus dans n'importe quel domaine

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien individuel
- Début de la formation fin août (le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois après le début de la formation).
- Pré-inscription à partir de janvier (Portes Ouvertes). RDV de validation du projet avec la responsable de formation.
- Inscription définitive à l'obtention de la fiche d'engagement de l'employeur.

ACCESSIBILITÉS

- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

DATES, DURÉE

- Le CAP AEPE se prépare en 1 an (400 heures de cours) de septembre à juin selon le planning fourni par le centre.
- Alternance : 7 heures en CFA et le reste de la semaine en entreprise, sur une base de 35h / semaine (2,5 jours de Congés Payés cumulés par mois). L'apprenti(e) doit réaliser un stage complémentaire de 3 semaines.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Epreuves Terminales

VALIDATION

- Diplôme CAP délivré par le Ministère de l'Education Nationale

COÛT DE LA FORMATION ET AIDES

- Formation prise en charge par les OPCO et le CNFPT.
- Aide au permis de conduire
- Aide au transport

CALCUL DU SALAIRE DE L'APPRENTI(E)

- De 16 à 17 ans : 39 % du SMIC
- De 18 à 20 ans : 51 % du SMIC
- De 21 à 25 ans : 61 % du SMIC
- 26 ans et plus : 100 % du SMIC

L'AIDE A L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

- L'aide unique est de 6 000 euros pour un(e) apprenti(e) mineur(e) ou majeur(e).

SIMULATEUR DE CALCULS D'AIDES AUX EMPLOYEURS

- <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>